

Montréal, le 5 juin 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur et le transporteur d'électricité  
**Dossier Régie: R-3897-2014**

---

Chères consœurs, chers confrères,

Tel qu'indiqué dans sa décision D-2015-016 et repris dans sa décision D-2015-060, la Régie de l'énergie (la Régie) vous convoque à une rencontre préparatoire le 15 juin prochain à 9 heures dans la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal afin de recueillir les observations des participants quant au processus à suivre pour le déroulement du dossier mentionné en titre ainsi que de son échéancier.

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour de cette rencontre. Plus particulièrement, la Régie prévoit discuter des deux sujets suivants lors de cette rencontre :

**1. Proposition d'échéancier et d'un processus en trois phases**

Selon l'échéancier envisagé, la première phase aurait pour objet l'examen des caractéristiques d'un mécanisme de réglementation incitative (MRI) en fonction des objectifs établis par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. La deuxième phase, qui aurait lieu parallèlement à la phase 1, aurait pour objet l'étude de productivité multifactorielle. Enfin, la troisième phase serait consacrée à l'examen de propositions de MRI. Un échéancier pour le traitement de ces trois phases est joint en annexe de la présente lettre et prévoit la mise en place de MRI pour les tarifs de 2017.

**2. Proposition pour la sélection des experts**

Une proposition sera faite par la Régie sur la sélection des experts, pour les phases deux et trois du dossier.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml  
p. j.